

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

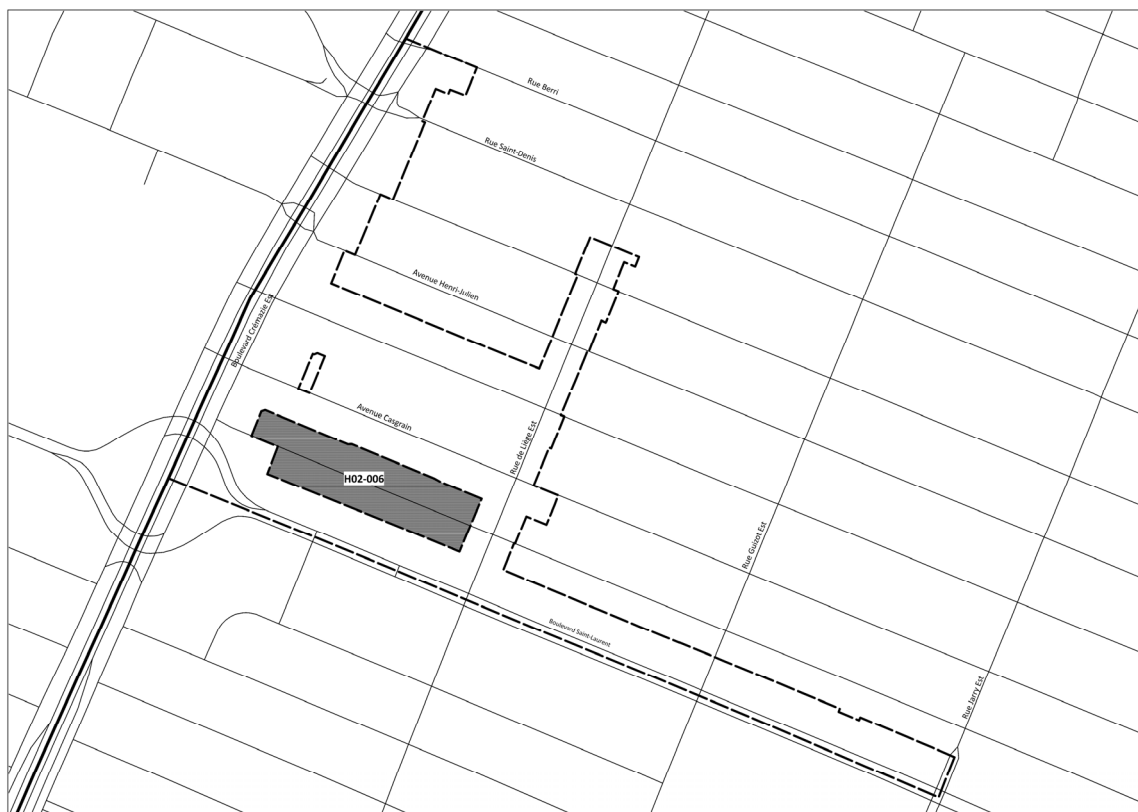
1. Le conseil d'arrondissement a adopté le 1^{er} avril 2025 le projet de résolution **PP25-14002** intitulé :
« Premier projet de résolution à l'effet d'autoriser l'ajout de 4 logements et d'un troisième étage sur le bâtiment situé aux 8515 à 8521, rue Saint-Dominique, en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003). ».

L'objet de cette résolution est d'autoriser l'ajout de 4 logements, dont deux en sous-sol, et d'un troisième étage sur le bâtiment situé aux 8515 à 8521, rue Saint-Dominique, malgré les articles 16, 17, 50, 119 et 331 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement, à certaines conditions.

Le projet de résolution détaillé est disponible pour consultation.

Ce projet vise la zone H02-006 qui se situe de part et d'autre de la rue Saint-Dominique entre le boulevard Crémazie Est et la rue de Liège Est.

Ce territoire ainsi visé est montré ci-dessous :



2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE :

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **23 avril 2025 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de règlement fera aussi l'objet d'une consultation écrite du :

- **17 au 23 avril 2025 à 16 h**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
 - Nom et prénom
 - Adresse résidentielle
 - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative au projet de règlement sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques en cours ».

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier au 514-868-3495.

3. Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Fait à Montréal, le 2 avril 2025

La secrétaire d'arrondissement
Gabrielle Gauthier